

+Nom du Collectif ou de l'administré  
adresse  
xxx @xxxxx

xxxxx, le 25 novembre 2018

à Monsieur (Madame) le Maire  
adresse

Monsieur (Madame) le Maire,

Par ce courrier, nous souhaitons porter à votre connaissance de nouveaux éléments ( ou *des éléments*) pour l'appréhension du dossier du système Linky.

A ce jour, au moins 830 communes ont pris des délibérations/arrêtés en vue d'interdire ou de réglementer le déploiement du compteur Linky en France. Quelques uns de ces arrêtés/délibérations ont été attaqués par Enedis ou la Préfecture. Pour certains, des jugements en référé d'urgence ont ordonné leur suspension - jugement sur la forme, pas sur le fond.

L'inquiétude des citoyens, face à ce déploiement à marche forcée, d'une grande opacité quant aux enjeux avérés ou dissimulés, ne cesse de s'accroître, le comportement d'Enedis et de ses poseurs y contribuant de manière notable .

Par conséquent, des Maires, élus de la république, soucieux de la sécurité et du bien être de leurs administrés, ont décidé d'agir et nous vous communiquons en pièces jointes les détails de leur action:

- **Pièce jointe n°=1:** Cinq Maires de la Haute Garonne (Portet/Garonne, Rieumes, Ramonville, Blagnac et Castanet - Tolosan) ont tenu une conférence de presse le 19 Novembre 2018 en vue d'agir conjointement (Article de la Dépêche du Midi publié le 22/11/2018).
- **Pièce jointe n°= 2:** Mairie de Loubaut (09) dont la délibération prise le 22 Juin 2018, objet d'un recours gracieux le 24 Août 2018 par la Préfecture de l'Ariège, n'a pas été suivi d'un recours au Tribunal Administratif. En effet , dans sa réponse à la Préfecture ( pages 8 à 12) le Maire met cette instance de - vant ses propres responsabilités envers le Règlement Sanitaire Départemental.
- **Pièce jointe n°=3 :** Arrêté de la commune de Bovel (35) : très argumenté, surtout au plan technique.
- **Pièce jointe n°= 4;** Appel de José Mercier, Maire de Bovel, adressé à ses collègues Maires et aux Députés
- **Pièce jointe n°= 5:** Résumé - en trois pages- des non conformités avérées dues aux conditions de la pose des compteurs Linky et traitant des principes techniques discutables liés à son mode de fonctionnement.
- **Pièce jointe n°=6** Un article de la République du Centre, publié le 16 Octobre 2018, relatif à un incendie d'origine électrique, impliquant un compteur Linky, survenu le 13 octobre 2018 à Châlette sur Loing (45)

Vous y trouverez un éclairage autre que celui de la version officielle d'Enedis : « un compteur Linky ne brûle pas », sur les causes possibles de survenue d'incendies d'origine électriques impliquant ces compteurs.

Vous avez la capacité d'agir , au nom de vos concitoyens, pour que cesse ce gaspillage de l'argent public que constitue le déploiement du compteur Linky. C'est la première fois que la mise en service d'un nouveau compteur se solde par le remplacement de tout le parc et non son remplacement progressif au fur et à mesure des pannes et défaillances des compteurs existants.

Nous souhaitons que les élus de notre commune défendent leurs administré(e)s, à l'instar de ces édiles . Comme eux, nous faisons également appel à votre sagesse et à votre discernement afin que nos légitimes préoccupations soient enfin entendues.

Vous remerciant par avance pour votre implication, nous vous prions d'agréer, (Madame) Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.